

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE SERVICE ET LA GARANTIE

Déclaration concernant le projet de loi 29 (Québec)

Pour les consommateurs du Québec seulement

— Déclaration de Fulgor Milano concernant la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des renseignements d'entretien

Fulgor Milano s'efforce de fournir une assistance et un service utiles et efficaces à ses clients, en accordant une grande importance à la fiabilité des produits et en élaborant des conditions de garantie équitables et transparentes, auxquelles nous adhérons fermement. Tout en continuant à respecter les lois sur la protection des consommateurs et à offrir un soutien professionnel, Fulgor Milano ne garantit pas, conformément à l'article 39 de la Loi sur la protection du consommateur, la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des renseignements nécessaires à l'entretien ou à la réparation de nos produits. Veuillez noter que, lorsque cela s'applique, nous continuons à offrir des pièces de rechange, des services de réparation et des renseignements d'entretien, sous réserve de la couverture et des conditions énoncées dans notre déclaration de garantie complète.

Pour plus de détails sur la portée, les limitations et la durée de la disponibilité, veuillez-vous référer à la déclaration de garantie complète officielle fournie avec votre produit ou disponible sur notre site web à l'adresse www.fulgor-milano.com/us/en/warranty.

Fulgor Milano s'engage à soutenir les performances et la facilité d'entretien à long terme de nos appareils. Nous garantissons la qualité et la durabilité de nos produits et nous nous efforçons de fournir une assistance continue afin d'assurer la satisfaction et la confiance des consommateurs concernant leur achat.